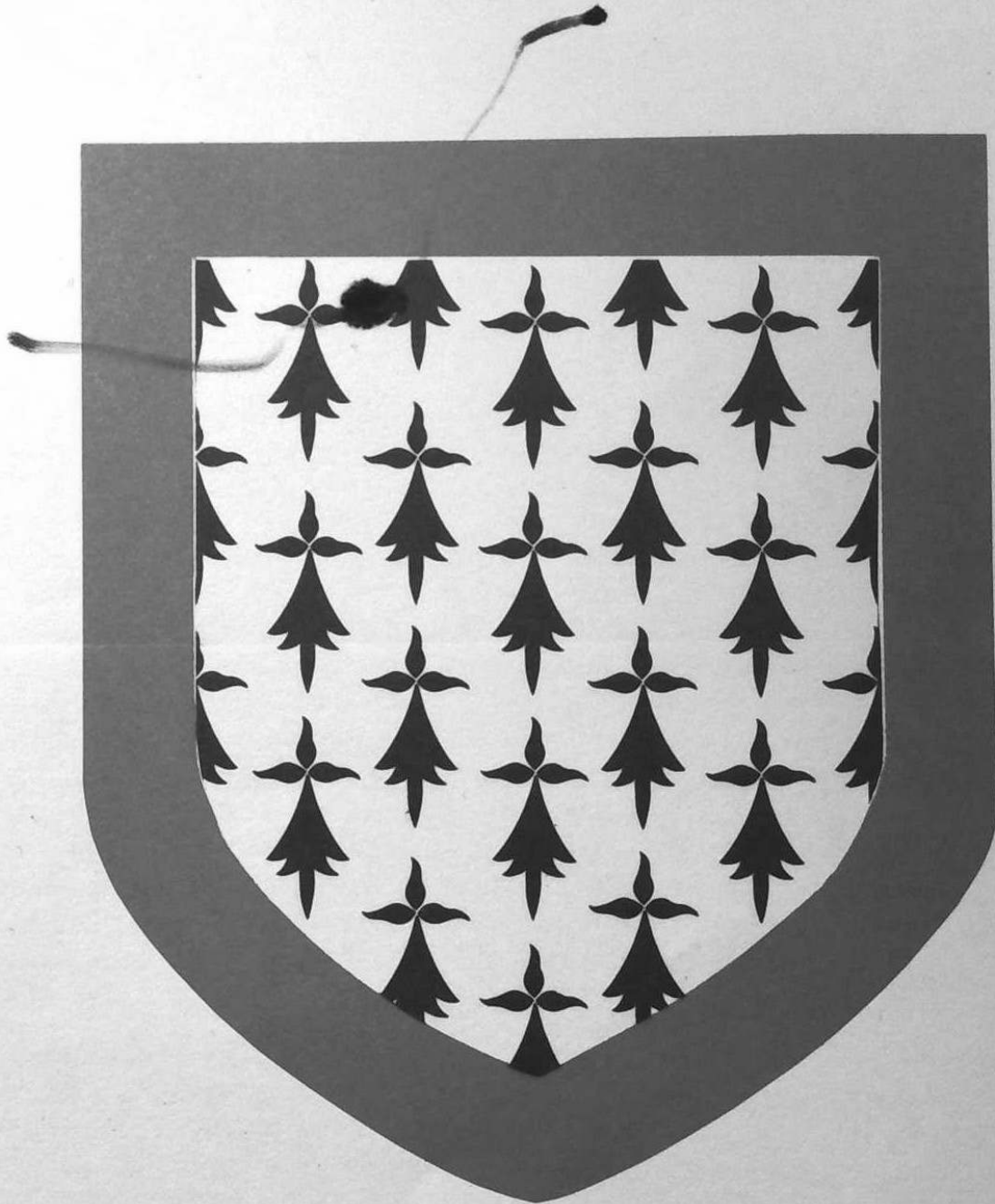


pays d'ARGOAT

Revue de l'association d'histoire et d'archéologie

de la RÉGION DE BOURBRIAC



n°1

1ER SEMESTRE 1984

LES ARMOIRIES FIGURANT SUR LA COUVERTURE «D'hermine à la bordure de gueules»

Ce sont pas à proprement parler celles de Bourbriac.

Le blason même des LE VOYER («d'argent à deux haches d'armes de gueules adossées en pal»), famille issue des plus anciens Seigneurs de MINIBRIAC ne saurait constituer les armes de Bourbriac (1) : rares en effet sont les communautés (villes, paroisses, villages, etc.) qui en furent dotées avant le développement des institutions locales.

Si nous les avons choisies malgré tout, c'est parce qu'elles sont celles de Guy de Bretagne, comte de Penthièvre en 1317, décédé en 1331; et que du XIV^e siècle à la Révolution Française, Bourbriac fit partie intégrante, du comté puis duché de Penthièvre. C'est aussi parce que le même Guy de Bretagne résida très habituellement «en son château au bourg de Bourbriac» c'est à dire au KOZ KASTEL. Ainsi Bourbriac peut il s'honorer d'avoir été la modeste capitale d'un puissant seigneur féodal, père du Duc Jean III de Bretagne, et beau-père du célèbre Charles de Blois, ennemi de Jean de Montfort, le futur Duc de Bretagne Jean IV, pendant la guerre de succession de Bretagne (1341).

A.-Y. B.

(1) Ce sont néanmoins les armes des LE VOYER qui représentaient en 1885 dans la salle du conseil général à l'ancienne préfecture le canton de Bourbriac.

(2) Voir documents de la canonisation de Charles de Blois.

LE TUMULUS DE TANOUEDOU

L'homme primitif a utilisé les minéraux et les roches depuis l'Antiquité la plus éloignée. Il est probable qu'au début il tirait partie de n'importe quelle pierre pourvu qu'elle lui servît par sa forme naturelle, en tant qu'arme pour chasser ou pour se défendre. Mais il dut bientôt sélectionner les matières qui présentaient les caractères les plus avantageux pour l'utilisation qu'il voulait en faire et il apprit ainsi à leur donner une forme.

Au PALEOLITHIQUE (âge de la pierre taillée), nous voyons l'homme fabriquer à l'aide de silex des ustensiles domestiques et des armes offensives (pointes, grattoirs, pointes de flèches, haches) se basant sur la dureté et sur les formes coupantes que prend ce minéral quand il est taillé. Si l'on considère que le peuplement généralisé de l'Armorique s'est effectué il y a environ 100 000 ans, il est attesté aujourd'hui que bien plus tôt dans l'ancien âge de la pierre taillée, l'homme fréquentait le voisinage de la côte. Il trouvait abri au pied des falaises, la mer lui fournissant une part notable de la nourriture, et lui apportant le silex, matière première fondamentale arrachée au plateau continental.

Vers 10 000 av. J.-C., de profondes transformations climatiques marquant la fin de la dernière grande glaciation, favorisèrent, par un réchauffement général, le développement des forêts qui vinrent remplacer les steppes du paléolithique. Cette période charnière, qui se nomme le MESOLITHIQUE s'étendra jusqu'à 6 000 av. J.-C., et verra une modification profonde des conditions de vie pour l'homme. Si l'homme mésolithique demeure un grand chasseur, le gibier qu'il traque est de bien plus petite taille qu'au paléolithique. Les grands mammifères (mammouths, bisons, ours, etc...) ont disparu pour céder la place aux sangliers, renards, chevreuils cerfs etc... L'outillage lithique (de pierre) est de petite taille et désormais bien différencié suivant l'usage auquel il est réservé. La pêche et la cueillette prennent une grande part dans l'alimentation.

Le NEOLITHIQUE ou âge de la pierre polie signifia une véritable révolution culturelle. La pierre fut travaillée consciencieusement en la polissant. L'homme domestiqua les premiers animaux et devint ainsi berger. De nomade qu'il était jusqu'alors il devint semi-sédentaire. Il se mit à cultiver la terre et à semer (blé, orge). D'une économie de prédateur on passe à une économie de producteur. Le culte des morts lui fera élever de grandes sépultures mégalithiques collectives (dolmen sous tumulus). On dressera également des pierres levées (menhirs, peulvan). La poterie et la hache polie améliorèrent considérablement le mode

de vie. Naissent des échanges commerciaux et circulent des matériaux entre l'Armorique et l'arrière-pays. Par la mer se font également sentir les influences en provenance de régions plus lointaines.

Ainsi l'homme travaille-t-il l'or et le cuivre sous leur forme naturelle par percussion et polissage puis ensuite le fait-il fondre pour le modeler plus facilement.

Vers 2200 av. J-C, une coupure dans la technique avec l'apparition des premiers outils métalliques à forte proportion de cuivre (CHALCOLITHIQUE) qui débouchera vers 1800 av. J-C sur une industrie du BRONZE (alliage de cuivre et d'étain).

Si la technique change, on continue à construire de grandes sépultures. Mais si certains tumulus prolongent le néolithique par la structure mégalithique de la tombe, d'autres innoveront en construisant des caveaux de pierres sèches ou de bois. L'inhumation individuelle viendra contraster avec la sépulture collective des temps néolithiques. La civilisation des grands tumulus ira s'estompant au cours des siècles. Bientôt les restes incinérés des défunts seront recueillis dans des urnes funéraires et enfouis à même la terre. Vers 700 av. J-C, l'exploitation du minerai de FER ouvrira la seconde ténération de l'Age DES METAUX.

Ce survol trop succinct de la préhistoire nous aidera peut être à mieux nous situer dans le temps lors de nos pérégrinations.

Bourbriac et sa région ont en effet gardé de multiples souvenirs des millénaires passés.

La présence de nombreux monuments mégalithiques attestent de façon majestueuse une occupation très ancienne de notre terre. La découverte de nombreux silex taillés, de pierres polies, lors de ramassage fortuits dans les champs confirment un habitat primitif du Néolithique. L'Age du bronze, quant à lui nous aura laissé de nombreux tumulus. Le plus imposant d'entre eux, le Tanouedou, sera l'objet de notre premier compte rendu de fouilles. Nous aurons prochainement l'occasion de comparer les différentes architectures mises en œuvre dans les tumulus de la région et d'inventorier le mobilier et le matériel funéraire. Des dépôts de haches en bronze ont été découverts (Garnel - Restancornou), ainsi que des urnes à incinération, datant de l'Age du Fer (Roscaradec)!

A Bourbriac, au lieu dit «Le Tanwedou», s'élève un imposant tumulus. Ses dimensions impressionnantes (6 m de haut) et son bel état de conservation en ont fait une des célébrités archéologiques de Bretagne. Il est probable qu'il s'agit là de la sépulture de l'un de ces princes guerriers qui se faisaient inhumer sous de grands tertres funéraires comprenant un caveau unique. La richesse du matériel découvert dans cette tombe nous autorise en effet à affirmer qu'il ne s'agit pas là de la dernière demeure d'un quidam.



Au siècle dernier, le tumulus de Tanwedou fut le théâtre d'un tragique accident dont les registres d'Etat Civil de Bourbriac gardent le témoignage : le 1^{er} juillet 1854, dans l'après-midi, Marie-Yvonne Le May âgée de 66 ans, veuve de Yves Even, et son fils Yves Even âgé de 30 ans, époux de Marie Allain, qui se livraient à la fouille de cet important monument, furent pris sous un éboulement et y perdirent la vie.

Le 5 juillet 1865, le tumulus fut fouillé par l'abbé Le Foll, recteur de Plésidy, et Mgr David, évêque de St Brieuc et Tréguier. L'abbé Le Foll publia, au moment du 32^e Congrès Archéologique de France, une notice complète de ses découvertes.

«Le Tumulus recouvrait une chambre sépulcrale dont les parois formées de pierres brutes et de bois avaient 1,50 m de hauteur et 1,50 m de longueur. On y arrivait par deux allées couvertes orientées E. et O.. Sous une épaisse couche de cendre et de charbons, au milieu de débris de poterie et d'ossements pulvérisés, on trouva :

- Une grande lame de poignard du type triangulaire. Celle-ci était brisée en trois morceaux, mais presque complète, quoique très oxydée. Elle devait mesurer dans son entier 0,355 de longueur et avait à sa base 0,075 de largeur. La lame plate, décorée de trois filets en creux parallèles aux tranchants et se rejoignant à la pointe de l'arme. La base manque presque en son entier; on voit cependant encore la trace de deux trous de rivets; les autres ont disparu.

- Une lame de poignard du type triangulaire, brisée en trois morceaux, mais presque complète, mesurant en son entier 0,27 à 0,28 mètres de longueur et ayant à la base 0,08 de largeur. Lame plate décorée de trois filets en creux qui se prolongent jusqu'à la pointe de la lame. La base est légèrement convexe, percée de six à huit trous de rivets, on voit encore la place de quatre des trous de rivets.

- Une lame de poignard du type triangulaire, brisée en trois morceaux, mesurant 0,26 de longueur et ayant à la base 0,06 de largeur. Lame plate décorée de trois filets se prolongeant jusqu'à la pointe. La base manque; on peut seulement deviner la place où se trouvaient deux des rivets, mais il est impossible d'en préciser le nombre, probablement six ou huit.

- Une lame de poignard du type triangulaire, brisée en deux morceaux, mesurant 0,26 de longueur et ayant à la base 0,065 de largeur. Lame plate décorée de trois filets en creux se réunissant à la pointe de l'arme. La base manque complètement, sans qu'on puisse voir traces des rivets.

Ces quatre lames de poignards sont en très mauvais état. Non seulement elle sont brisées, mais le métal s'est transformé en protoxyde de cuivre et le protoxyde s'est lui-même couvert de carbonate de cuivre. Elles ont été recollées avec de la colle forte de menuisier et celle-ci en séchant a enlevé une partie du carbonate et du protoxyde de cuivre et laisse voir sur une des lames, la plus petites de celles ornées de filets, le métal qui est du cuivre jaune.

- Plusieurs milliers de petits clous d'or, de dimensions presque microscopiques, environ 0,001, qui avaient servi à décorer les poignées de ces armes qui étaient recouvertes de cuir et formaient dans celui-ci des séries de chevrons.

- Une pince épilatoire en or pâle couverte d'émail rouge sur les branches. Elle était formée d'une tige tordue au centre comme certains torques et bracelets gaulois, et aplatie à ses deux extrémités. L'émail rouge qui restait fut enlevé par la bonne de l'abbé qui, en la nettoyant, crut bien faire en faisant sauter cet émail (cette pièce intéressante est disparue).

- Une hache plate sans rebords, en cuivre également.

- Deux clavettes en or, déprimées au centre, et portant la trace de rivures à leurs deux extrémités. (disparues)

Cette belle découverte et tous les objets qui composaient la très intéressante collection de Mgr DAVID furent acquis à sa mort par son successeur Mgr BOUTCHER, lequel en fit don au grand séminaire de St Brieuc. Ensuite, cette collection est entrée au Musée de la ville et y a été classée. Il nous aurait plu de produire ici un cliché mais, renseignements pris près du Musée de St Brieuc actuellement en pleine restructuration, la collection aurait été transmise au dépôt de fouilles de Guingamp où nous n'avons retrouvé que quelques petits clous d'or provenant d'un manche de poignard.

Ce monument a été classé monument historique en 1887.

NOTES HISTORIQUES SUR MAGOAR

L'ancienne paroisse de MAGOAR pose tant par l'obscurité qui entoure ses origines et son développement que par la relative singularité de ses structures socio-familiales à l'époque moderne (XVI^e-XVII^e siècles) un certain nombre de problèmes au curieux d'histoire. Le but de l'article qui suit est de souligner l'intérêt de ces questions sans prétendre y répondre complètement. Il s'agit en même temps de rappeler quelques données historiques sur la formation des groupements humains en BRETAGNE.

1 - ORIGINES ET DEVELOPPEMENT DE LA PAROISSE DE MAGOAR

Sous l'Ancien Régime MAGOAR offrait la triple particularité de constituer une enclave de l'Evêché de DOL dans l'Evêché de TREGUIER, mais située en CORNOUAILLE; d'être séparée de sa paroisse-mère COADOUT par le territoire de BOURBRIAC; et de posséder, elle-même, une minuscule enclave dans KERPERT trêve de la paroisse de SAINT-GILLES PLIGEAX, évêché de QUIMPER.

§1 - Le problème des Origines : opinion de R. COUFFON;

- La formation des paroisses en BRETAGNE : La théorie des «Paroisses primitives» de LARGILLIERE;

- Problème particulier des enclaves de DOL : R. LARGILLIERE et H. GUILLOT, Convergences et divergences.

Dans son étude intitulée Recherches sur les Eglises primitives de l'Evêché de SAINT-BRIEUC et TREGUIER, René COUFFON, après avoir posé en principe que les «trêves et enclaves de DOL ne sont pas des «paroisses anciennes», estime que MAGOAR relevait primitivement de PLESIDY et de PLIGEAX et COADOUT, paroisse-mère de MAGOAR, de BOURBRIAC. L'étude de R. COUFFON consiste essentiellement en l'application systématique des thèses de LARGILLIERE et la démonstration et les conclusions appartiennent autant sinon plus à celui-ci qu'à celui-là.

Aussi, sans prétendre présenter l'ensemble des travaux de R. LARGILLIERE, nous faut-il essayer d'en résumer un aspect essentiel : sa théorie des «paroisses primitives».

Se référant lui-même à la méthode et aux travaux antérieurs de Joseph LOTH et s'appuyant sur un certain nombre de préalables parfois discutables, R. LAR-

GILLIERE, au terme d'études d'hagio-toponomastique extrêmement serrées, décomposait la formation des paroisses de l'ARMORIQUE bretonne en deux temps :

- 1) - Une première période, s'étendant du VI^e siècle au milieu du IX^e siècle au plus tard, où se sont créées les «paroisses primitives» facilement reconnaissables par leur étendue et leur configuration; leur nom comporte généralement l'éponyme de la paroisse quelquefois seul, le plus souvent précédé du mot PLOU (et ses variantes, du latin PLEBS, paroisse); parfois désigné par un toponyme descriptif. Cette période se clôt avec les PLOUNEVEZ (nouvelle paroisse).
- 2) - La seconde période était terminée à la fin du XII^e siècle : c'est celle des paroisses en LANN- et LOK- d'origine monastique; en TRE succursales de paroisses baptismales à leur tour érigées en paroisses. Ensuite on ne crée plus de paroisse. On se contente de constituer des trèves, qui permettent le fractionnement de la paroisse en unités plus petites mais n'en constituent pas des démembrements, les prérogatives paroissiales restant attachées au chef-lieu de la «paroisse primitive».

Ce schéma légèrement corrigé reste globalement admis par la critique historique la plus récente (voir notamment L. FLEURIOT : *Les Origines de la Bretagne*, P.R. GIOT, G. BERNIER, L. FLEURIOT : *Les Premiers Bretons, La Bretagne du V^e siècle à l'an Mil*, SKOL VREIZH : *Des Mégalithes aux cathédrales*).

A l'intérieur de la question générale de la formation des paroisses primitives ou de second type, se trouve inclus le problème extrêmement spécifique des enclaves de l'évêché de DOL dans les autres évêchés bretons, tels COADOUT et MAGOAR.

R. LARGILLIERE s'y était naturellement intéressé et récemment H. GUILLOTTEL a complètement renouvelé la question dans une étude sur les **Origines du ressort de l'Evêché de DOL**.

Si tous deux voient dans les enclaves de DOL des paroisses «récentes» d'origine monastique (voir plus loin), leurs avis divergent pour ce qui concerne l'ancienneté du rattachement à DOL. LARGILLIERE pensait que ces enclaves résultaient d'une extension de l'évêché de DOL postérieure à l'organisation ecclésiastique primitive du pays; GUILLOTTEL conclut à une fondation contemporaine de SAMSON évêque de DOL, au VI^e siècle ou de ses successeurs immédiats. GUILLOTTEL s'appuie sur la VITA PRIMA SAMSONIS qui signale de nombreuses fondations monastiques faites par SAMSON dans toute la DOMNONEE et sur le fait que les dévotions doloises étaient largement pratiquées dans les enclaves; contrairement à LARGILLIERE qui ne voyant pas de culte spécifiquement dolois supposait que ces monastères n'avaient pas été fondés par DOL, mais rattachés postérieurement.

Autre divergence : pour LARGILLIERE le principal lien qui unissait les

enclaves de DOL à la métropole était la mer : les enclaves terriennes comme COADOUT et MAGOAR lui paraissaient isolées; GUILLOTTEL souligne à l'inverse que l'une des caractéristiques de beaucoup de ces enclaves était d'être situées sur les voies antiques ou à proximité, ce qui permettait un meilleur contrôle de ces domaines lointains.

Soulignant l'insuffisance des sources H. GUILLOTTEL précise que «toute enquête sur l'origine des enclaves de DOL en BRETAGNE suppose une recherche consacrée au nom et au titre de la cinquantaine d'églises énumérées dans les pouillés de la fin du Moyen-Age».

Sérialisant la question et s'intéressant d'abord au groupe des toponymes contemporains de l'immigration bretonne en Armorique ou immédiatement postérieurs, GUILLOTTEL observe que «la carte des enclaves doloises comprend quatorze LAN d'étendue régulière, trois LOC aux frontières sinueuses et trois TRE» (on notera que sur ces 20 toponymes 16 sont situés dans les évêchés de SAINT-BRIEUC, TREGUIER et LEON).

«Pas de VICUS dans cette liste, non plus que de paroisses primitives si facile à identifier par la présence dans le nom du préfixe PLO, PLEU, PLU, PLE dérivé du latin PLEBS».

Si l'existence des enclaves de DOL est attestée dès la première moitié du XI^e siècle, l'époque à laquelle leur fut concédé le statut d'église paroissiale est probablement plus tardive.

Se référant aux travaux de toponymie de R. COUFFON, H. GUILLOTTEL prolonge l'opinion de R. LARGILLIERE qui écrivait : «ce sont des paroisses de date récente, des monastères jadis rattachés à DOL autour desquels s'étaient constitués des villages; ces villages ont pris de l'extension, l'établissement religieux a été sécularisé, mais il est demeuré rattaché à l'évêché de DOL».

LARGILLIERE ajoute à l'étude toponymique, l'étude topographique; il constate, par exemple, la configuration très spécifique des enclaves doloises en LOC : un territoire relativement restreint et sans limites naturelles créé par empiètement ou démembrement d'une paroisse voisine. Il souligne qu'un certain nombre d'enclaves doloises offre la particularité d'une discontinuité dans le territoire de la paroisse mère et de sa trêve : ainsi LANMEUR paroisse séparée de sa trêve LOCQUIREC par la paroisse de GUIMAEC, LANLOUP, paroisse séparée de LANLEFF sa trêve par la paroisse de PLEHEDEL, COADOUT paroisse séparée de MAGOAR sa trêve par la paroisse de BOURBRIAC : «Contrairement à ce qui s'est passé pour LANMEUR-LOQUIREC, MAGOAR-COADOUT ne sont pas des territoires prélevés sur une même paroisse primitive; LANLEFF et MAGOAR sont des établissements moins importants qu'on n'a voulu laisser isolés et qu'on a rattachés à une église-mère, DOL voulait avoir une hiérarchie dans le clergé de ces établissements lointains».

§2 - Géographie des «paroisses primitives» de la région de BOURBRIAC par R. COUFFON; commentaire, discussion.

De par son étendue relativement faible (779 hectares) et sa configuration très irrégulière, notamment pour ce qui concerne sa limite avec PLESIDY, MAGOAR s'apparente bien au type de la petite paroisse d'origine monastique créée tardivement au détriment d'une ou de plusieurs paroisses voisines plus anciennes.

C'est donc la géographie des paroisses primitives de notre petite région qu'il nous faut maintenant considérer; R. COUFFON proposait l'organisation suivante :

- PLESIDY, paroisse primitive englobant outre son territoire propre, ceux de SAINT-FIACRE, SAINT-PEVER, SENVEN-LEHART et une partie de celui de MAGOAR.

- BOURBRIAC, paroisse primitive englobant outre son territoire propre ceux de SAINT-ADRIEN, COADOUT et KERIEN.

- PLIGEAUX, paroisse primitive englobant le territoire de SAINT-GILLES, ceux de KERPERT, SAINT-CONNAN, BOTHOA-SAINT-NICOLAS du PELEM, CANNIHUEL, LANRIVAIN, SAINTE TREPHEINE, et une partie de celui de MAGOAR.

L'opinion de R. COUFFON formée, on l'a vu, en application des thèses de R. LARGILLIERE, amène un commentaire et une discussion.

1) COMMENTAIRE :

Ces trois ensemble recouvrent des étendues diverses :

- 6 400 hectares (environ) pour le PLESIDY
- 11 300 hectares (environ) pour la paroisse primitive de BOURBRIAC
- Et de plus de 18 000 hectares pour le PLIGEAUX! Et leurs démembrements sont très anciens.

Sous les noms de PLESIDY entre les DEUX Bois et de PLESIDY-LEHART, les trèves de SAINT-FIACRE - SAINT-PEVER d'une part, et celle de SENVEN-LEHART, d'autre part, sont attestées dès 1427;

SAINT-ADRIEN est cité comme paroisse dès 1393. COADOUT figure dans un pouillé de la fin du XIV^e siècle comme bénéficiaire de l'évêché de DOL;

KERPERS et SAINT-CONNAN apparaissent dès le milieu du XII^e siècle comme trèves de SAINT-GILLES-PLIGEAUX.

BOTHOA figure en 1368 parmi les bénéfices de l'évêché de QUIMPER et, compte tenu de ses revenus élevés, doit inclure ses trèves de CANNIHUEL (BEATA MARIA DE COLLE ALTO paroisse citée en 1393), LANRIVAIN attesté comme trève de BOTHOA en 1498 et SAINTE TREPHEINE cité conjointement avec BOTHOA en 1407. KERIEN ne paraît pas attesté comme trève de BOTHOA. Avant le XVI^e siècle. Quant à MAGOAR il est cité comme paroisse dans un acte de 1284 conjointement avec la paroisse de PLESIDY.

Le nom même de PLESIDY implique une paroisse primitive; or l'une des

caractéristiques de ces Plo (u) e, telle que définies par R. LARGILLIERE lui-même, est d'être nettement délimités par le relief et notamment par les vallées profondes. On s'explique mal alors la raison de ces trèves (SAINT-FIACRE - SAINT-PEVER et SENVEN-LEHART) séparées de la paroisse-mère par le Trieux, frontière réelle. D'ailleurs on distingue PLESIDY en GOELLO (entre les Deux Bois et LEHART) constitué par les trèves et on l'oppose à la paroisse-mère de PLESIDY en TREGUIER dite PLESIDY KERPERZRE. Ainsi le Trieux jusqu'à l'étang NEUF formait-il la limite entre le Pagus TREGER et le Pagus Guelou. Du point de vue féodal également Plesidy en GOELLO relevant de la Châtellenie de CHATELAUDREN, s'opposait à PLESIDY en TREGUIER relevant de la Châtellenie de MINI(HY)BRIAC.

Pour ce qui est de BOURBRIAC, R. COUFFON, comme LARGILLIERE, lui attribue, outre son territoire propre, celui de SAINT-ADRIEN, qui d'ailleurs resta trève de de BOURBRIAC jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, et celui de COADOUT, enclave de DOL. Le territoire de COADOUT, à l'origine simple paroisse monastique relevant de l'Abbé de SAINTE-CROIX de GUINGAMP a effectivement dû être prélevé sur celui de BOURBRIAC : sa configuration et son étendue modeste le laissent à penser. COUFFON ajoute KERIEN que LARGILLIERE ne mentionne pas. S'il est possible qu'une partie au moins de KERIEN ait été englobée par BOURBRIAC, il reste à expliquer pourquoi KERIEN est devenu, par la suite, trève de BOTHOA dans l'Evêché de QUIMPER, alors que BOURBRIAC était paroisse de l'Evêché de TREGUIER.

Quant à la paroisse de PLIGEAUX englobant l'immense territoire comprenant BOTHOA et ses trèves, c'est une hypothèse intéressante qu'il faudrait envisager dans le contexte plus large de la géographie du Pagus KINTIN qui s'étendait de VIEUX BOURG de QUINTIN à PLOUNEVEZ-QUINTIN et dont la limite septentrionale correspondait approximativement à la ligne de partage des eaux et aux limites méridionales des pagus TREGUIER et GUELOU; cette ligne correspondait également au Bas Moyen Age et sous l'Ancien Régime aux limites de l'évêché de TREGUIER, et de celui de QUIMPER; la situation de MAGOAR, immédiatement, au sud de cette limite, — d'où d'ambiguïté d'être une enclave de DOL dans l'Evêché de TREGUIER, mais quasi enclavée dans celui de QUIMPER — laisse effectivement à supposer que la plus grande partie de son territoire a été prélevé sur le PLIGEAUX, ce que confirme implicitement l'existence d'une petite enclave de MAGOAR dans KERPERT trève de PLIGEAUX : le territoire autour de la chapelle de KERGRIST-ALLAN.

2) Discussion :

Compte tenu de l'existence d'une paroisse de SAINT-BRIAC connue dès le XII^e siècle, distincte et voisine de la paroisse de BOURBRIAC-MINI(HY)-BRIAC, la géographie des «paroisses primitives» de la région qui nous occupe doit être remaniée de la façon suivante :

L'ensemble formé par SAINT-FIACRE - SAINT-PEVER - SENVEN-LEHART ne faisait pas partie du PLESIDY primitif; c'est un démembrement

très ancien du PLOUAGAT remontant probablement à l'époque où BRIAC fonda son monastère au lieu-dit LE CLOITRE (en SAINT-FIACRE). Dans le périmètre de ce monastère étaient situés le village de GUERBRIAC (en PLOUAGAT) et la chapelle dédiée à SAINT-BRIAC en BOQUEHO, témoignages de l'apostolat de BRIAC dans le PLOUAGAT. Ce démembrement prit le nom de SAINT-BRIAC (ECCLESIA de SANCTO BRIACO dès 1170) citée encore comme paroisse au XIV^e siècle (PARROCHIA de SANCTO BRIACO en 1330-1331) et son chef lieu en était le prieuré de (Saint) BRIAC (CLAUSTRUM BRIACI dès 1163), sans doute prieuré-curé figurant encore parmi les bénéfices de l'Evêché de TREGUIER dans un pouillé du XIV^e siècle (CLAUSTRUM BEATI BRIACI vers 1330).

Le PLESIDY primitif dont le chef-lieu était à KERPEZRE, l'actuel bourg de PLESIDY, serré autour de l'église paroissiale SAINT-PIERRE et non pas KERPEZRE-PLIGEAUX (aujourd'hui KERPERT), incluait outre son propre territoire, ceux de BOURBRIAC, SAINT-ADRIEN, COADOUT, une partie de celui de MAGOAR et peut-être une partie de celui de KERIEN (SAINT-NORGANT et le COSQUER JEHAN) entité géographique correspondant à peu près à la Châtellenie de MINI(HY)BRIAC telle qu'elle nous est connue depuis le fin du XIII^e siècle et jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

Le PLESIDY fut démembré dès le XII^e siècle. Dès 1158, en effet, apparaît l'église de MINIHY-BRIAC probablement dans la dépendance de celle de SAINT-BRIAC, puis au XIV^e siècle au titre de paroisse à part entière.

Ce démembrement de PLESIDY englobait-il MAGOAR citée comme paroisse dès 1284, englobait-il COADOUT qui figure dès la fin du XIV^e siècle, parmi les bénéfices de l'Evêché de DOL; englobait-il SAINT-ADRIEN trêve de BOURBRIAC connue comme paroisse dès 1393?

A l'inverse, c'est dans la période qui s'étend entre vers 1330 et vers 1425 que la paroisse de SAINT-BRIAC réduite à l'état d'insignifiance par le déclin de son monastère fut «administrativement» rattachée à PLESIDY-KERPEZRE. La charte de 1284 à laquelle il a été déjà fait deux fois allusion est le plus ancien document sur MAGOAR. Mais la toponymie peut renseigner sur l'antiquité du lieu : le nom même de MAGOAR en est révélateur (Breton moderne : MOGER, Mur, Muraille, du latin MACERIA).

L'Abbé AUDO en 1877 signale près de KERBLOC deux champs appelés les MAGOUROU et remplis de tuiles à rebords et de briques, vestiges probables d'une demeure gallo-romaine d'importance en bordure d'une voie antique venue de SAINT-NICOLAS DU PELEM et se dirigeant vers GUINGAMP.

Sans doute s'agit-il du vieux chemin qui de COATPIQUET rejoignait KERANTOURC'H puis se dirigeait vers GUERGUIGNOU qu'il passait à l'Est, puis vers KERAUFFREDOU qu'il passait à l'Ouest, TACHENN COSQUER (Le Cosquer sur carte IGN 0816), KERANROUE et BOURBRIAC.

Un autre itinéraire SUD-NORD existait sur MAGOAR; au carrefour de

CROAZ-RU au lieu de se diriger vers GUERGUIGNOU, il obliquait vers le NORD-EST en Direction de LAMENGUY puis TREVELOST, KEROIZIOU, SAINT-JUDE etc.. Le Docteur LEBRETON l'identifie avec le HENT-BRAZ SAINT-NICOLAS.

Ces deux voies antiques étaient coupées d'Ouest en Est par le vieux chemin gaulois venu de COSQUER JEHAN et qui par GUERGUIGNOU et KERAUFFREDOU passait à LAMENGUY et poursuivait vers CAILLOUAN.

L'implantation d'un monastère à MAGOAR dans la période qui va du VI^e siècle au IX^e siècle, monastère «dolois» ou non, s'explique plus aisément lorsque l'on considère l'importance du carrefour routier circonscrit dans le périmètre bourg de MAGOAR, GUERGUIGNOU, KERAUFFREDOU et LAMENGUY. C'est ce que soulignait H. GUILLOTTEL, comme on l'a vu plus haut à propos des enclaves «terriennes» de DOL.

Compte tenu de ce dernier élément, de son peu d'étendue, de sa configuration sinueuse, de son manque de limites naturelles (notamment avec PLESIDY), de son enclavement dans le PLIGEAUX primitif, on est en droit de classer MAGOAR avec les autres enclaves de DOL de fondation monastique : le nom même en LOC ne fait pas défaut : en 1434, MAGOAR est appelé le «trêt de LOC-GUeltas et MAGOER» (l'église de MAGOAR était placée sous l'invocation de SAINT-GILDAS).

A.-Y. BOURGES

A suivre : § 3 MAGOAR au XV^e siècle, noms de familles et noms de lieux.

BOURBRIAC AU XV^e SIECLE

C'est en 1425, que Jean V Duc de Bretagne fit effectuer la première des réformes de fouages de son règne destinées à dresser l'état des contribuables du duché. Deux autres suivront, l'une en 1440 (toujours sous Jean V) et l'autre en 1443 sous François 1^{er} son fils et successeur. Toutes les paroisses de Bretagne reçurent la visite des enquêteurs mais seuls demeurent aujourd'hui les documents relatifs à l'évêché de Tréguier dont Bourbriac faisait partie.

LE CONTEXTE HISTORIQUE

La Bretagne avait connu au siècle précédent une guerre de succession, commencée en 1341, et opposant deux prétendants au trône Ducal, laissé vacant par la mort du Duc Jean III, décédé sans postérité.

Charles de Blois et Jean de Montfort s'affrontaient donc soutenus le premier par la France, le second par l'Angleterre. Après une phase active la guerre bientôt s'enlisa, dégénérant en des combats de portée limitée mais qui engendraient l'insécurité, le pillage et tous les ravages que provoquaient les nombreux hommes d'armes de tous pays et toutes factions. La population civile fut, comme à l'ordinaire, la première victime de ce conflit. Le résultat de tout ceci fut une régression considérable sur le plan économique, aggravée encore par la crise générale qui affectait à cette époque l'ensemble de l'Occident.

Toutefois dès que cela fut possible le vainqueur de cette guerre de succession, Jean de Montfort devenu Jean IV, pratiqua une politique de neutralité vis à vis des anglais et des Français. Son fils et successeur Jean V bien qu'ayant dans les premières années de son règne rompu cette neutralité au détriment de l'Angleterre va à partir de 1419 en retrouver le chemin.

Une période de paix et de stabilité relative va donc s'instaurer en Bretagne favorisant le renforcement de l'administration ainsi que de toutes les institutions.

LA FISCALITE

En 1365, un impôt nouveau a été institué qui va représenter la plus grande part des recettes fiscales du Duché de Bretagne.

Cette mesure est complétée en 1386 par une ordonnance interdisant aux Seigneurs de lever des impôts.

Ce nouvel impôt direct est le fouage, il est perçu uniquement sur les rotu-

riers (avec des cas d'exemption) (1) et est déterminé en fonction du nombre de feux, d'où son nom, existant par paroisse. Le feu est lui constitué par plusieurs ménages qui participent chacun en fonction de ses moyens à la part commune.

En vue du recouvrement des fouages sont désignées un certain nombre de personnes parmi les plus notables de la paroisse (2). Elles sont chargées de la répartition de l'impôt, l'encaissement étant lui concédé à des particuliers offrant suffisamment de garanties.

Une chambre des comptes installée à Nantes, alors virtuelle Capitale de la Bretagne, centralisait et examinait les comptes fournis par chaque paroisse.

C'est dans ce contexte de réorganisation de l'administration et des finances que les enquêtes de 1425 - 1440 - 1443 sont effectuées. La population est à l'époque très fluctuante aussi est-ce à l'automne lorsque les domainiers ont pris possession de leurs nouvelles terres que les enquêteurs se mettent en route. Outre le nom des habitants de Bourbriac, ils nous laissent la liste de tous les villages visités et donc de l'habitat existant à cette époque.

ARMOR ET ARGOAT

A la thèse répandue au XIX^e siècle qui voulait que l'intérieur de l'Armorique ne soit qu'une vaste et impénétrable forêt s'oppose la thèse actuelle bien résumée dans la géographie de Bretagne «Skol Vreiz»:

«La forêt armoricaine n'a jamais été très abondante ni très fournie, et la grande forêt centrale est largement un mythe.»

Toutefois, de nos jours encore on utilise largement les mots Armor et Argoat.

Il est difficile d'établir une limite séparative précise entre les deux zones; on peut cependant considérer que ces deux formes recouvrent bien une réalité actuelle et ancienne.

De nos jours, si l'attraction du milieu maritime est évidente en matière de tourisme, c'est aussi dans le domaine agricole que de nettes différences se font sentir. L'Armor pays de maraichages, de céréales, s'oppose à l'Argoat pays d'élevage. D'ailleurs un simple coup d'œil autour de nous nous fait voir un boisement encore important : Bois de la Roche, Kerauffret, Koad Liou, Avaugour, Koad Menn, Koad Mallouen sont des vestiges d'anciennes et vastes forêts. Mais ce qui demeure ne rend compte que faiblement de ce boisement : des bois ont reculé, d'autres ont disparu tel celui de Lehart qui existait encore en 1600-1700 (3).

LES ENQUETES

Bien que concis, le texte qui va suivre, rédigé en conclusion de l'enquête de 1425, résume clairement l'état de la paroisse de Bourbriac à cette époque.

«Laquelle enquête nous avons faites le plus justement et loyalement que faire avons pu et par icelle avons trouvé que la dite paroisse par mortalité est grandement diminuée et ... (illisible) être sise en froid et pauvre pays de landes, près

forêts et bois, et que grande partie des gens d'icelle paroisse sont bosquillons et charbonniers.

Et à présent la dite paroisse peut en payer et être chargée de 116 feux et un quart de feu ainsi qu'il est contenu par le minu de cette enquête (10 décembre 1425)».

On s'imagine sans peine les enquêteurs cheminant à la mauvaise saison (l'on est en novembre) par des chemins boueux ou inexistant, à la recherche d'une population peu nombreuse et disséminée dans un vaste territoire.

La population, à cette époque, pouvait être comprise en 1000 et 1400 personnes. Or l'énumération des villages, qui curieusement sont pour beaucoup situés à la périphérie, prouve que la paroisse devenue commune de Bourbriac n'a pas apparemment varié depuis cette époque dans ses limites. On peut donc déduire que le peuple était d'environ une personne pour 6 hectares, particulièrement faible donc.

Si la Bretagne passe pour être à cette époque un pays proportionnellement plus peuplé que la moyenne de l'Europe, la répartition de la population est très inégale. Le déséquilibre apparaît clairement entre le littoral bien peuplé et l'intérieur au climat plus humide et plus froid. La circulation y est plus difficile et une faune dangereuse y sévit. (Le culte de St Hervé, Saint protecteur contre les loups est bien implanté à Bourbriac au Moyen-Âge).

Enfin une certaine insécurité règne dans les parages de ces grands Bois où les proscrits trouvent refuge. Le banditisme sévit à l'état endémique, conséquence de la misère du temps.

LA TOPOGRAPHIE

Soixante seize villages sont recensés (4), y compris le Bourg et non compris le Lézard. Ce dernier est comptabilisé avec ST DRIEN (5). Voyons maintenant leur répartition :

3 zones se détachent aussitôt, bien distinctes, les unes par rapport aux autres.

1) **Le nord de la paroisse**, limitrophe de Coadout et St Drien compte vingt trois villages soit le tiers du total environ. Ils sont concentrés sur le cinquième (20 %) de la superficie globale. L'habitat est donc très important, avec peu de distance entre les villages.

Il y aura de nouvelles implantations par la suite dans ce secteur qui apparaît donc dès cette époque bien constitué. Très tôt, il s'y est produit un défrichement massif, l'exposition et la qualité des terres n'y étant pas étrangère.

2) **L'est** - De nos jours encore Koad Liou et Lanniou dans son prolongement constituent une séparation naturelle entre ce secteur et celui étudié plus haut.

Plus vaste que la première zone celle-ci compte trente villages y compris le Bourg qui bien mentionné Ville de Bourbriac en 1411 (chartier de Penthièvre) n'est pas autre chose qu'un gros village. J'y inclue Kerichenou qui bien que tota-

lement enclavé dans les bois a davantage de facilité de communication avec les villages limitrophes de la zone Est.

Le bois ainsi que la rivière qui le traverse dans une vallée marécageuse et encaissée rendent difficile la circulation vers la zone nord.

Quarante pour cent des villages de 1425 se trouvent donc là sur une zone qui représente vingt cinq pour cent du territoire. Il est curieux de constater qu'ont subsisté jusqu'à nos jours encore, deux quartiers dans cette zone : celui de Danouët et celui de Langoat (en breton Passenn Langoat). Les habitants des villages marquaient leur appartenance à l'un ou l'autre en fonction des pardons de Danouët et de Pénity.

Curieusement aussi la limite actuelle de ces deux quartiers ne dépasse pas beaucoup cette zone Est telle qu'elle apparaît au Moyen-Age.

3) La troisième zone enfin s'étend du Sud à l'Ouest.

Celle-ci est beaucoup plus vaste que les précédentes. On peut y compter de vingt trois à vingt cinq villages soit, le même nombre qu'au Nord (6). La densité de l'habitat est donc nettement moindre et la distance entre villages s'accroît. Querguinou et Kerauffredou à l'extrême sud sont ainsi nettement isolés, enclavés dans les bois et plus proche de Magoar avec lequel ils ont plus de facilités de communication.

Kergoarain également qui est situé en bordure d'une zone humide, voire marécageuse est plus à même de communiquer avec les villages de St Norgant. Or, malgré leur éloignement du Bourg, ces villages demeurent et demeureront dans les limites de Bourbriac. C'est que, la limite sud est plus qu'une simple frontière paroissiale. Nous sommes ici sur des crêtes exposées au vent et aux intempéries, les bois sont probablement plus clairsemés. Peut être la lande elle-même y existe t-elle à l'état naturel. Nous sommes à la limite des évêchés de Cornouaille et de Tréguier, frontière ecclésiastique et administrative matérialisée sur le terrain par une route ancienne, antérieure à l'époque Romaine dit-on.

LA ZONE CENTRALE

Une vaste région intermédiaire apparaît donc qui sépare d'entre elles les 3 zones décrites plus haut. En quoi consiste-t-elle?

Aujourd'hui encore y subsiste Koad Liou couvrant actuellement 300 ha et Koad Men, ce dernier bien morcelé avec dans son prolongement le petit bois de Koad Sakrist. Qu'en est-il ailleurs?

D'autres bois ayant existés jusque assez tard figurent également dans cette zone. Plusieurs comptes rendus de visites d'inspections effectuées deux siècles plus tard (de 1600 à 1640) par le grand maître des eaux et forêts de Penthièvre dans les bois de Minibriac nous donnent le compte précis de leur état. Sans trop entrer dans le détail de ces visites qui à elles seules méritent une étude, l'énumération des bois qui figurent dans ces rapports nous est précieuse.

Koad Men, mentionné plus haut : ce bois couvre mille quatre cent journaux

soit environ sept cent hectares actuels.

A proximité, on trouve le Koad Gaillastec et Koad Boturon (aujourd'hui Boturon) contenant hors leurs garennes trois cent journaux environ.

Au sud du Boturon, le greffier de 1640 mentionne le boqueteau de Koad Kermoal pour 130 journaux (soit 65 ha).

Logoray et Keriot, 2 villages situés à proximité ont chacun leur bois. Une rivière sépare ceux-ci de Koad Nestic et de Koad an Drail. De celui-ci on pénètre directement dans Koad Koet encore francisé en Bois Chet. Fort vaste, ce dernier va des confins de Guerzanguirit au moins jusqu'à Kerven (la ville blanche) soit une longueur de 3 kilomètres environ et est mentionné dès 1303 dans un acte des Ducs de Bretagne : il est alors nommé «Bois-choest de Minibriac».

Enfin, il nous reste pour clore cette énumération à parler du Koad Garle (7) francisé en bois de Garlais. Ce bois qui était de superficie importante. Le Seigneur du Helloc'h y demande à la juridiction ducale de Guingamp le droit de passage pour ses vassaux, habitants de Kerauffredou se rendant au moulin de Gouronq (Corong). Les troupeaux de ces mêmes vassaux causent de fréquents dommages au «bois de Garlay, voisin de la seigneurie du Helloc'h» et la chapelle aujourd'hui ruinée de St Laurent du Helloc'h est parfois appelée St Laurent de Garle au 17^e siècle.

Cette futaie s'étendait donc des confins de Plésidy, au sud du Helloc'h jusqu'au village du Vern et vers l'ouest du manoir où elle opérait sa jonction avec Koad Koet.

A l'époque où interviennent ces visites (1640), l'ensemble de ce massif forestier est considéré comme déjà très dégradé et en net recul. C'est dire ce qu'il devait être deux siècles plus tôt!

TOPONYMIE DANS LA ZONE INTERMEDIAIRE

Il s'avère dès maintenant utile de faire appel à la toponymie pour une autre approche du problème.

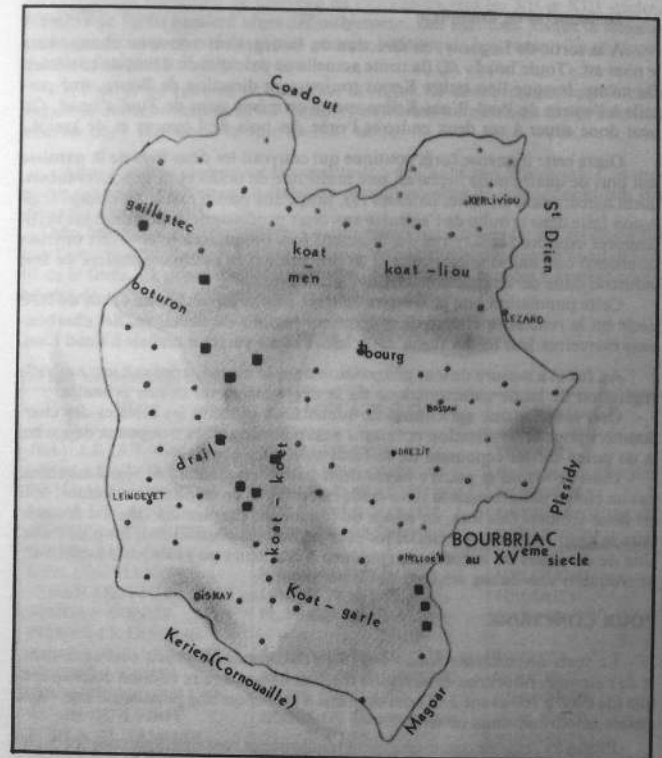
En alliant la description faite précédemment à l'énumération des noms de certains villages apparus après 1443 (date de la dernière enquête, le résultat obtenu est particulièrement significatif.

Voyons ces nouvelles implantations :

KOAD VERS, BOTURON, KOAD HOR, KOAD MEN, KOAD KERMOAL, KOAD IZELAN, KOAD NESTIC, KOAD AN DRAIL, KOAD UHELLAN, KOAD NEGARET, KOAD KOET, KOAD CHARLEZ, KOAJOU, KOAD EVENOU, KOAD ROHAN, KOAD AN TY.

Dès lors, la configuration en trois zones d'habitat telles qu'elles ont été décrites plus haut, s'explique parfaitement. C'est donc une forêt plus ou moins dense et massive mais continue qui occupe le centre de la paroisse séparant d'entre elles les zones peuplées.

LA CARTE



LEGENDE

- village existant en 1440
 - village apparu depuis (Toponymie en KOAD)
- en sombre : l'étendue des forêts

Cette implantation forestière pourrait être affinée par l'étude de microtoponymie.

Je donnerai en exemple :

A la sortie de Logoray, en direction du Bourg, l'on trouve un champ dont le nom est «Toulc'hoad» (8) (la route actuelle ne date que du début de ce siècle). De même, lorsque l'on quitte Keriot toujours en direction de Bourg, une parcelle à l'entrée de Poul Woas Kellen, porte ce même nom de Toulc'hoad. On peut donc situer à ces deux endroits l'orée des bois de Logoray et de keriot.

Outre cette immense forêt continue qui couvrait les deux tiers de la paroisse soit plus de quatre mille hectares, une multitude de taillis et de bosquets subsistaient ailleurs dans les zones habitées (9), jusqu'aux portes même du Bourg. L'allusion faite dans le mihi de l'enquête aux deux professions dominantes est suffisamment explicite : la majorité des habitants sont bosquillons (c'est à dire ouvriers forestiers) ou charbonniers, ceux-ci se procuraient la matière première de leur industrie dans de bonnes conditions d'abondance.

Cette population non sédentaire existera très tard puisque au début du XX^e siècle on la rencontre encore dans certaines régions de Bretagne, des charbonniers exerceront leur métier jusqu'après la deuxième guerre mondiale à Koad Liou.

Au fur et à mesure de leur progression dans le massif, apparaît une nouvelle végétation de lande caractéristique de la dégradation du milieu primaire.

Ceci favorise une agriculture de subsistance utilisant les cendres des charbonniers pour la fertilisation et faisant paître à leur gré les troupeaux de vaches et de porcs sur les repousses de la forêt et sur les glands.

Dans ce «froid et pauvre pays» dont parle l'enquêteur, ne règne sûrement pas un climat polaire mais la terre acide ne rend pas de récoltes abondantes, (elle est donc froide). Dès lors, en année de famine ou simplement de crise frumentaire la mort frappe sans relâche les plus jeunes, les plus faibles, les plus vieux. Une de ces crises ou encore une épidémie a d'ailleurs pu sévir juste avant 1425 provoquant une baisse sensible de la population.

POUR CONCLURE

La forêt armoricaine recule dès l'âge du Bronze au profit de l'agriculture et de l'élevage. Bourbriac et sa région recèlent de nombreux vestiges de cette époque (de 2000 à 700 avant J.C.) qui donnent à penser qu'une population non négligeable séjournait dans ce terroir.

Plusieurs voies de communication (gauloises et romaines) parcourent également notre territoire. Des découvertes de poteries Romaines à Bourbriac ainsi qu'un enfouissement monétaire à Senven Léhart d'une statue de mercure à St Adrien et d'autres indices démontrent suffisamment l'existence d'établissements agricoles de l'époque Romaine, ce qui suppose une persistance dans le défrichement favorisée par la stabilité et la paix nécessaire à tout progrès. Il est clair que des établissements agricoles isolés ont périçlité puis disparus durant l'ère de récession et d'insécurité qui, a suivi la chute de l'Empire : ce qui ne veut pas dire

qu'ils n'aient pût être réemployés ensuite.

Toutefois, il faut attendre une augmentation de la population pour voir les défrichements prendre de nouveau de l'extension vers les XI^e et XIII siècles. Nombre de forêts reculent alors définitivement. Des paroisses jusque là immenses se subdivisent en paroisses plus petites. Nombre de nouveaux villages apparaissent également à cette époque.

A l'instar du reste de la Bretagne, la région de Bourbriac participe à cette vague de défrichement mais les forêts y demeurent nombreuses et très étendues comme nous venons de le voir au XV^e siècle.

Ainsi apparaît clairement la constitution de l'habitat à Bourbriac. Une première vague de peuplement a établi un certain nombre de villages dont peu ont disparus par la suite.

Dans les siècles qui vont suivre, l'exploitation industrielle pour l'époque ainsi que l'exploitation du bois à d'autres fins domestiques provoque un recul définitif de la forêt. La population s'accroissant, de nouveaux espaces s'avèrent nécessaires, de nouveaux villages vont naître.

NOTES

(1) Les exemptions fiscales

NOM	METAYER DE	VILLAGE
JEAN LE GUEVEL	HENRI DE DISQUAY	DISQUAY
YVON LE GLOAN	ROLLAND ROUZAUT	QNECH GRAVIOU
GUILLAUME MARTIN	ROLLAND ROUZAUT	LEINDEVET
MAHE LE MENER	ROLLAND ROUZAUT	QUERN SIGUILLIT
HENRY LACHAPTER	HERVE KERLEVIOU	KERLEVIOU
et ROLLAND COZIC		
GUILLOU HAMON	PRIGENT HELOUCH	HELOUCH
JEHAN MENGUY	JEHAN PLIGEAUX	HELOUCH
JOHAN CONEN	PLAISOU ROUZAUT	CARVEL
PIERRE LE GUEZNE		
et ROLLAND LE MINOU	ROLLAND LE DRIZIT	DRIZIT
GEFFROY JUGON	ALLAIN DU GROEKER	BOUCENT
PRIGENT DIRIDOLLOU	DAME DE SULLE	KERPORZIC
ALAIN QUILPIRIT	ABBES DE Coatmallouen	QUILPIRIT
ROLLAND HAMONIC	OLIVIER HINGANT	RUNBRETTEL
HERVE LE DOUGET	PLAISOU BECMUR	RUNBRETTEL
OLIVIER GUILLAUME	CLEAUROUX	KERGADIOU en DRIEN
GUILLAUME et		
YVON LE FLAM	HENRI KERMENOUX	LOGOU
JEHAN EZANT	JEHAN DU POU	KNECH CAN
BRIAN LE BLEVEC	ALLAIN ROUZANT
PHILIPPE LE HOUILLEC	PIERRE BECMUR (fils)	RUNBRETTEL

(2) En 1425 les témoins cités pour Bourbriac sont :

Geoffroy Hellouch, Henri de Coetreu, Guillou Coz, Rolland Rouzaut, Roland de Coetreu, Henri du Disquay, Prigent Pligeau, Philippe de Kermenou (tous nobles), ainsi que Dom Jouhan Bernart et Dom Mahé Tanguy, prêtres.

(3) Archives Départementale des Côtes du Nord - série E 1040

(4) Le nombre des villages pose problème. D'une part, tous les villages ne sont pas soumis à l'impôt. Il existe des cas d'exonération pour le métayer d'un seigneur. De ce fait, les villages où il n'existe qu'un métayer exonéré à la demande de son Seigneur, sont recensés à part. Mais, recensés tout de même. Enfin, les villages où le Seigneur est aussi cultivateur est quelquefois noté (ex. An Oedic / Danouedic), mais peut être aussi exclu. Ainsi Kerdavidou n'est mentionné nulle part. Or, il est mentionné à cette époque un noble du nom de Geoffroy Kerdavidou, ce qui semble prouver que le village de Kerdavidou existait bel et bien.

Par ailleurs, St Houarneau est comptabilisé en deux fois dans l'une des enquêtes sous le nom de St Houarneau Le Grand et St Houarneau Le Petit, mais pas dans les autres. Le chiffre retenu - 76 - est le chiffre minimum.

(5) Il s'agit de St Adrien. Ce nom qui est le patronyme d'un pape apparait assez tard entre 1650 et 1700. Le véritable nom de cette commune, ancienne trêve de Bourbriac, est St Drien. La prononciation ancienne reste attestée en breton chez les plus âgés qui ne prononcent pas le «a» du début.

(6) Le nombre est de 25 si l'on tient compte de Kerdavidou et de St Houarneau Le Petit (voir plus haut).

(7) Outre de nombreux toponymes attestant l'existence d'une forêt à cet endroit, trois parcelles portaient toujours le nom de «Coat Carle» avant le remembrement.

(8) C'est à dire l'entrée du bois.

(9) Ainsi le «Coat Pinity» situé près de Langoat est-il encore mentionné en 1685.

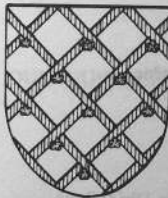
LES NOMS DE LIEUX DE BOURBRIAC MENTIONNES AU XV^e SIECLE

LE BOURG 1425 bourg de Minibriac
1440 et 1443 Bourbriac

NONNENOU Nom actuel Nonnenou
Mentionné en 1706 : Lonnenô (baptême Maurice le NY).
Signifie LES FRENES (cf. Tanguy)

ROSCARADEC / ROSGARADEC
Nom actuel Roscaradec
ROZ : tertre, côteau, versant
CARADEC : nom de personne

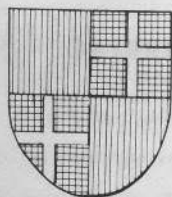
BOUCENT Nom actuel Bossant
Métairie noble



D'argent fretté de gueules semé de
quintefeilles d'or

KER EN CHENOUL Nom actuel Kerichenou
encore mentionné Kerenchenou en 1689

LESGARZ Nom actuel Lézard
LEZ : orée du bois ou cour seigneuriale
GARZ : haie, talus, enclos
Ce village dépendait de St Drien / St Adrien.
Je le mentionne ici car il fait partiellement partie de Bour-
briac de nos jours.



LESGARZ

Ecartelé au 2 et 4 de gueules plein au 1 et 3 de sable à la croix d'argent.

- KERPORIZIC** Nom actuel Kerborzic
KER : village, logis
PORZ : cour, clairière
- BOT** touffe, buisson, taillis; mais aussi en vieux breton résidence ou demeure (cf. Tanguy).
- KERRIOU** Nom actuel Keriou
KER : village, logis
KERRIOU : les villages ou
KER/RIOU : Riou nom de personne
- LANGOET** Nom actuel Langoat
LAN : monastère, fondation religieuse
GOET : bois
- ST JUZEC** Nom actuel St Jude
- TANNOEDOU** Nom actuel Tannouedou
TANN : vieux breton qui signifie chêne
TANNOEDOU : les chênaies
- SCOACELL** Nom actuel Scoassel
ornièr, anfractuosité (R. Hemon)
- CARVEL** Nom actuel Garnel
cité en 1686 Garnel (baptême Olivier Diridollou)
GARNEL : charnier, ossuaire
- DRIZIT** Nom actuel Drezit Vraz, Drezit Vian
DRIZIT : les ronces (mentionné par Tanguy)



D'argent au pélican d'azur en sa piété de gueules

- TANOET CADIOU** Nom actuel Danoët
TANN : chêne - TANNOET : chênaie
CADIOU : nom de personne

- KERNEVEZ** ou **VILLE NEUVE**
mentionné Villeneuve en 1425, Kernevez en 1440
Nom actuel Villeneuve Cité ou Ker Nevez Bourg
Villeneuve cité en 1443.
Toutefois, Cité pourrait être à l'origine un nom de famille.
En 1425, deux personnes portant ce nom habitent le village.

- COZKAER** Nom actuel Cozker Danoët
COZ : vieux
KER : logis, village
Cozker peut désigner aussi les dolmens ou les maisons en ruines
Ce village s'est ensuite appelé Cosquer Chevance (mentionné sous ce nom en 1671 au décès de Alain Govet - encore mentionné en 1771 dans un minu).
Toutefois dès le 19^e siècle, il devient Cosquer Danouët (cadastre de 1842).

- KER EN CALVEZ** Nom actuel Ker C'halvez
CALVEZ : charpentier; mais ici il est probablement utilisé comme nom de personne

- QUENQUIS GELIN** actuellement disparu. Mentionné jusqu'en 1673 (Aveu).
QUINQUIS : maison de plaisance, villa, à l'origine maison entourés d'enclos de branches entrelacées.
(cf. G. Le Menn)
GELIN : nom de personne

- PENQUELEN** PEN : bout, extrémité, tête
QUELEN : houx ou nom de personne

Dans ce contexte, le terme Houx, semblerait plus logique. On le trouve dans les deux sens, Quelenec : nom de famille en Bretagne et Kelynack : nom de lieu en Cornouailles Britannique.

- KERSIGUIRIT / GUERSIGUILLIT**
actuellement Guerzanguirit

GUERN BIHAN aujourd'hui disparu. Mentionné jusqu'en 1771 (minu)
GUERN : marais ou aulnaie (lieu planté d'aulnes)
BIHAN : petit
 probablement situé non loin de l'actuel village du Vern.

QUILPIRIT Nom actuel Tiprit
 En 1284, dans un acte d'échange entre Jean 1^{er} le Roux duc de Bretagne et l'abbaye de Coatmallouen, il est fait mention d'un lieu KIRPIRIT en la chatellenie de minibrac.
 Au XIX^e on mentionne TIPIRIT et au XX^e siècle TYPIRIT sur la carte d'état major.
KIL : dos, revers (vieux breton)
PIRIT : pluriel de poire
 ce nom de lieu se trouve à Pleyben (BIRIT) ou à Plédran (PIRUIT) (cité dans Tanguy).

KER EN ROE Actuellement Ker An Roue
AN ROUE : le Roi - ici, nom de personne

NINNEZIT (aujourd'hui disparu)
AN INNEZIT : les îles - cette appellation peut désigner un lieu environné de marécages.

KERNEVEZ / LA VILLE NEUVE / KERNEVEZ ENNEC'H
 Nom Actuel : La Ville Neuve Chermat
NEC'H : hauteur

KER EN GUI TEC Nom actuel : KER GUISSÉC

GUERN HELORANT mentionné en 1402 Guern Haelorant (sources : charrier de Penthièvre)
 Nom actuel : Le Vern
 Parfois encore mentionné sous le nom de Guern Loret
GUERN : marais ou aulnaie
HELORANT : probablement nom de personne.

KERCADIOU / KERGADIOU
 Nom actuel : Kercadiou ou Kergadiou Helloc'h
CADIOU : nom de personne

HELOUCH

Nom actuel Helloc'h
 de HEN devenu HELL mot signifiant vieux en vieux breton
LOUCH / LOC'H : étang
HELLOC'H : le vieil étang

D'argent à 3 coquilles de gueules 2 et 1 et un croissant de même en abîme

KERAUFFREDOU ou **KERFREDOU**
 Nom actuel inchangé
AUFFREDOU : nom de personne

GUERNIQUINNIU Nom actuel Guerguinuiou
GUERN : marais
QUINNIU : nom de personne

LESCUZ Nom actuel Liscuis
LES ou **LEZ** : cour seigneuriale
CUZ : caché

QNECH GRAVIOU Nom actuel Crec'h Craviou
QUENE GRAYO (XVI^e siècle)
CREC'H GRAVIOU (1706 - baptême de Maurice Le Ny)
CREC'H : colline
KRAVIOU : côtes, collines
 Crec'h Craviou est cité par Tanguy dans son ouvrage.

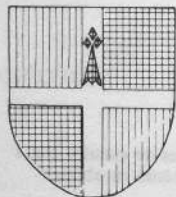
EN OEDIC Nom actuel Danouedic
TANNOED : chênaie
DANOEDIC : la petite chênaie (cf. Tanguy)

LE GOEZIOU / GOEZYU
 probablement Coajou
 mentionné Goaziou en 1666

KERGUEN / VILLE BLANCHE
 aujourd'hui Ville Blanche ou Ker Ven
GWENN : ce mot prend parfois le sens de «en friche».

KERHELEC Nom actuel Kerlec

DISQUAY Nom inchangé



Ecartelé de gueules et de sable à la croix d'argent chargée en chef d'une hermine de sable brochante sur les 4

GOLLOEDIC Nom actuel Golledic
GOLLOT : lieu retiré, solitaire
IC : diminutif
GOLLOEDIC : petit lieu solitaire

KERGARZ / LE GARZ
Nom actuel Le Harz
HARZ : haie, talus, enclos

KERUVOAZ Nom actuel Kerivoa
UVOAZ : nom de personne

KERGOUARIN Inchangé

ST HOUARNEAU Inchangé
Il s'agit d'une version du prénom Hervé dont le culte est attesté à cette époque à Bourbriac.
Dès cette époque l'existence des 2 St Houarneau est attestée (St Houarneau Le Grand et St Houarneau Le Petit) devenu aujourd'hui St Houarne Goz - au XIX^e siècle le nom de ce village fut parfois francisé en St Hervé.

KER EN BORGNE / KER EN BORN
Nom actuel Kerborgne
BORN ou BORGNE nom de personne

LEINDEVET Inchangé
LEIN : hauteur, sommet
DEVET : moutons



LEINDEVET

D'azur à 3 moutons d'argent

KER EN BARZ Nom actuel Kerbars
Nom de personne

KERIVAUT Nom actuel Keriot et mentionné sous cette forme dès 1672
IVAUT : probablement nom de personne

LOGORRAY Nom actuel Logoray
LOC : ermitage, petit monastère
Les lieux portant ce nom remontent au X^e ou au XI^e siècle.
GORRE : hauteur, éminence, sommet

KER EN LOSQUER Nom actuel Kerlosquer
Il peut s'agir d'un nom de personne mais le mot Losk a d'autres sens.

KER EN MOEL Nom actuel Kermoal
MOAL : chauve, mais pris ici comme nom de personne

PEN EN GUERN / PENGUERN
Nom actuel Penvern
PENVERN : bout du marais ou de l'aunaie mais dans le cas présent, marais est plus vraisemblable.
Penvern est aussi le nom ancien de la ville de Salisbury en Angleterre.

SCANFFCANAT / SCAFFCANAT / SCAFCANNAT
Nom actuel STANGUENAT
Prononcé en breton Skanguenat
SCAFF : se retrouve dans de nombreux noms de lieux tel Queviou-Scaff, village de St Gilles Les Bois (Cité dans Tanguy)
SKAV ou SKAO : bureaux
KANAT : hauteur
SCAFCANNAT : la hauteur des bureaux

QUOET FOURN / QUOET FORN

Nom actuel Coat Forn
QUOET : bois
FORN : four
le bois du four

COSQUAER

Désigne ici soit Cosquer Philippe soit Cosquer Kerias
appelés le grand et le petit Cosquer Goezlin en 1676 (du
nom de la famille noble possesseur du village).

KER GUEZOU

Nom actuel Kervouezou
GOUEZOU : Nom de personne

KERGUAS / KERGOAS / KERGOES

Nom actuel Kerias
GWAZ : ruisseau, mais aussi nom de personne
Ce mot signifie aussi vassal

KERGUZ

Nom actuel Kergus
GUZ : caché

KNECHCAN / QNECH CAN

Nom actuel Krec'h can
mentionné Creac'h can en 1739 (baptême Françoise Le
Mignot).
KREC'H : colline (ancien breton Kenec'h).
On peut rapprocher ce nom de celui du village de Crec'h
Quenevez en Kérien plus couramment appelé Krec'h
Can.
Dans ce cas Crec'h Can signifierait : «la colline de la col-
line» répétition classique en breton

RILMEYN / RILMEN / RUILMEIN

Mentionné Ruilmen jusqu'en 1641 (Aveu, série E 1120
Archives départementales).
Nom actuel Le Ruil
RUIILL ou RUILLEN : lieu où roulent les galets ou
éboulis (cf. Tanguy).
Cette explication est confortée par la présence du mot
Meyn (pierres).
RUILMEIN : endroit très pierreux.

COLLOET EN BUAL

Nom actuel Cornambual
COLLOET : même sens que Gollot (lieu isolé)
BUAL : buffle
KORN AN BUAL : cité en exemple dans Tanguy.

KER EN COUHAN

Nom actuel Kergouan
Ker Couhan : nom de village de Boquého et Cohiniac
KOUHAN : chouette

REST MAB EN GOFF / REST EN GOFF

Nom actuel Rest Koad Men
Mentionné en 1684 : PEN REST KOAD MEN
REST : désignait, les landes communes
MAB : fils
AN GOFF : le forgeron mais ici, probablement nom de
famille.

KERNUELEN / KERHUELEN / KER EN HUVELE

Nom actuel Kerleign
était encore désigné sous le nom de Kernuelen au
XIX^e siècle.
NUELEN : hauteur, plateau
KERLEIGN : (Leign : hauteur) est en quelque sorte
synonyme de Kernuelen.

RESTIGOU

Inchangé
REST : lande commune
RESTIGOU : les petites landes communes.

KER EN MARREC

Nom actuel Kermarc
MARREC : chevalier (Kermarc en St Adrien s'écrit à
la même époque KER EN MARREC GALL).
Encore mentionné Kermarec en 1665.

REST EN CORNOU

Nom actuel Restancornou
REST : voir plus haut
CORNOU : coins ou recoins

KER PHILIPPE

Inchangé
PHILIPPE : probablement nom de famille (mais Filip
est aussi le nom breton de moineau).

KER MAB EN GUENOU

Mentionné Kermabriguenou en 1742
Nom actuel Kermabriannou abrégé en Kermabrinou
AN GUENOU : probablement nom de famille

RUN BRETEL

Nom actuel Rubertel
RUN : colline
BRETEL : ?

KER EN GOUEZIC / KER GOEZIC

Il serait tentant de reconnaître là l'actuel village de Ker-voaic mais en 1553, un aveu nous apprend l'existence de Ker an Voaic et la même année, un second aveu parle du village de Kergouezic. Quoi qu'il en soit, ce ou ces villages sont très proches géographiquement de Rest An Cornou.

GWEZ : arbres avec le diminutif IC, donne arbrisseaux.

KER GORET

Nom actuel Keriolet

Mentionné Keriouret en 1674

GORET : barrage pour pêcherie (cf. Tanguy).

La rivière en contrebas du village actuel peut expliquer cette étymologie.

LOGOU

Nom actuel Lojou

En 1402, on mentionne dans le chartrier de Penthièvre au chapitre de la collecte de la dîme le lieu de LOGOU TREHERNIN.

Était-ce un seul village ou 2 villages distincts?

Dans ce cas Tréhernin se situait-il en Bourbriac, en Coadout, en St Drien?

La question reste pour l'instant sans réponse.

TREHERNIN : TRE (de TREGLOS) : village

HERNIN : Nom de personne.

Les tre qui sont assez rares dans notre région sont très nombreux en Cornouailles britanniques.

KERRETTRET

Nom actuel Keratret

ETTRET : probablement nom de famille (Autret? Etet?).

KERLEVIOU

Nom actuel Kerliviou



D'argent à trois salières de gueules

KERSALOUX

Nom actuel Kerjaloux (mentionné Kersaloux en 1767).

Les Salles étaient l'endroit où se tenait généralement le siège de la seigneurie.

SALOUX : les salles

KEROJAGU :

Nom actuel St Roch en St Adrien

Bien que mentionné en fin des villages de Bourbriac, il ne peut s'agir que de St Roch.

Le culte de ce saint protecteur de la peste n'a été introduit en Bretagne qu'après 1500 soit 70 ans après ces enquêtes.

La récupération par le clergé du nom Ker Roc'h transformé en St Roch pour les besoins de la propagande religieuse apparaît clairement.

KERDAVIZOU

Nom actuel Kerdavidou

Le nom de ce village n'est mentionné dans aucune des trois enquêtes. Toutefois, en 1440 et 1443, Geoffroy Kerdavizou, noble, est mentionné ce qui semble attester de l'existence de ce village.

L'explication tiendrait au fait que n'étant pas soumis à l'impôt en tant que noble, il habitait seul dans son village.

Moulin de
TOURNEMINE

Il n'est mentionné dans aucune des enquêtes mais est attesté dans le chartrier de Penthièvre (série E 1037) en 1411.

Moulin de
COURONG

Même chose que pour Tournemine

KORONG : lieu de baignade (ce nom se retrouve à Plésidy dans le nom de lieu Coroncou).

Ces deux moulins étaient la propriété de la seigneurie de Minibriac. Le fermier du moulin de Corong percevait également la dîme du village de Kerlec.

NOTES :

(1) Pour comprendre les armoiries : Gueules : Rouge; Azur : Bleu; Argent : Blanc; Sable : Noir; Or : Jaune.

(2) La plupart des Toponymes ont été expliqués par Bernard Tanguy dans son ouvrage sur la Toponymie Bretonne (ed. Studi)

(3) L'énumération des villages suit la chronologie de la visite des enquêteurs.

Y. Botrel

UNE SOMBRE AFFAIRE ...

A VOS EXCELLENCES NOS SEIGNEURS LES MARECHAUX DE FRANCE

Supplie et vous remontre très humblement Messires Jacques Hilarion Terrien Sieur Dewalouzes demandeur afin de réparation honoraires et punition suivant le délit contre Messire Sébastien Joseph Hyacinte Begaignon Sieur de Sullé, écuyer Annibal de Bédée Sieur de la Botardaye, et autre écuyer François Marie Bizien Sieur du Lézard.

Disant que la noblesse du sang qui coule dans les veines du suppliant et la délicatesse de ses sentiments ne lui permettent pas de taire davantage les justes motifs de plaintes qu'il a contre les dits sieurs : son honneur, sa vie même sont en compromis, à qui s'adressera t-il donc qu'à vous, Nos seigneurs, pour avoir réparation de l'un et sûreté de l'autre.

Le procédé du Sieur de Sulé envers votre suppliant est extraordinaire; il est indigne d'un gentilhomme vis à vis d'un autre. Le premier ne représente que termes injurieux, que mépris outrageants, qu'empportements, que fureur; vous ne trouverez dans le second que politesse dans ses paroles, que bienséance dans ses actions, que modération, que patience : quel contraste!

Les faits que le suppliant aura l'honneur de vous détailler, sont marqués au coin de la vérité la plus exacte, la preuve en est assurée. A Dieu ne plaise qu'il soit assez téméraire pour vouloir en imposer à vos Excellences.

Mais avant d'entrer dans le détail des faits, qu'il soit permis au suppliant de remonter à la source d'où dérive la haine implacable que le Sieur de Sulé a conçue contre lui, quoi qu'il n'ait jamais rien fait ni rien dit dans aucune occasion qui put l'exciter.

Le suppliant a épousé depuis cinq années, Dame Renée Claudine Degrandbois, D'acigné, de Kerenor : cette Dame est héritière principale, noble de Dame Catherine Pélagie Berthelot veuve Douarière de Coettando décédée le 17 septembre 1749.

La Dame de Coettando jouissait, abstraction faite de son domaine d'un revenu propre de plus de Six milles livres de rente; elle n'avait point de dettes, elle vivait simplement, peu de domestiques, point de train, point de litière, même pour la maison.

Il est donc sensible qu'elle n'avait pas besoin de vendre son bien pour vivre de la façon.

Cependant engagée, pressée, sollicitée par le Sieur du Sulé et autres ses héritiers, et son chapelain auxquels elle a fait des avantages, indirects et prohibés par les lois, elle vendit le vingt sept septembre mille sept cent quarante huit, c'est à dire, près d'un an avant son décès au Sieur du Lézard tous les biens indistinctement qui regardaient seulement l'estoc de la Dame épouse du suppliant et auxquels elle devait succéder par le droit de sang, pour une somme de quarante et une mille livres avec rétention de l'usufruit sa vie durant.

Indépendamment de ce procédé souverainement injuste, le suppliant ayant appris que la Dame de Coettando était dangereusement malade, qu'elle avait même reçu ses derniers sacrements partit pour aller lui rendre un devoir respectueux et de tâcher de la réconcilier avec elle-même et avec Dieu.

Comme il faut passer par le bourg paroissial de Bourbriac pour se rendre au château du Helloc'h distant de trois quarts de lieue, le suppliant, pour parvenir plus efficacement à la réconciliation susdite, jugea à propos d'aller prier le recteur ou le Curé de la paroisse de Bourbriac de l'accompagner jusqu'au dit château; mais n'ayant trouvé ni l'un ni l'autre, il se transporta avec son domestique au bourg de la paroisse de Plésidy pour faire la même prière au recteur de cette paroisse. Ce recteur était aussi absent et n'arriva chez lui que pour souper. De retour, le suppliant lui annonça le motif de sa visite. Le recteur n'y répondit que par un refus fondé sur ce que la Dame de Coettando n'était pas sa paroissienne.

La nuit était tombée et le suppliant fut obligé de coucher dans ce mauvais bourg. Le lendemain, il pris la résolution de se présenter seul au dit château.

Le suppliant vous prie, Nos seigneurs, d'observer qu'aussitôt qu'il parut au bourg de Bourbriac, une femme du même bourg sœur de la femme de chambre de la Dame de Coettando, courut précipitamment et pieds nus au dit château, pour y annoncer l'arrivée du suppliant et qu'au moment que le domestique du suppliant alla sortir les chevaux, l'hôtesse chez laquelle ils étaient, l'avertit confidentement de se tenir sur ses gardes également que son maître, parce que le prêtre chapelain de la Dame, avait acheter quatre pistolets de poche, et, que l'armurier qui les lui avait vendu, lui avait dit que ces pistolets ne rateraient certainement pas pourvu que ne lui rata pas la parole qu'il lui avait donnée (ce sont les mêmes termes). Le suppliant ignore quelle fut cette parole; mais ce qui se peut dire avec certitude, c'est qu'on ne peut induire d'une semblable acquisition de la part d'un prêtre qu'un mauvais dessein prémédité contre le suppliant qu'il haïssait à la mort et qu'il avait mis mal dans l'esprit de la Dame par toutes sortes de tours, le regardant comme un obstacle à ses monopoles et à l'abus continuel qu'il faisait de la confiance aveugle de cette Dame, sur l'esprit de laquelle il exerçait à la connaissance publique un empire souverain; ces circonstances sont intéressantes. Outre la chapellenie de quatre cent livres de rente, fondée sur le bien qui devait revenir à l'épouse du suppliant, il est seigneur d'une terre noble et

seigneuriale dont son père était et n'est que le métayer, la dite terre devant aussi revenir à l'épouse du suppliant, il parait que chapelain l'a achetée; mais la chronique ajoute qu'il l'a gagnée d'un coup, d'un coup de piquet jouant avec la Dame de Coettando.

Enfin, le 11 septembre 1749, le suppliant arriva au château du Helloc'h, la gouvernante qui l'aperçu au travers des vitres de la cuisine, couru aussitôt avec précipitation dans l'appartement de la Dame de Coettando pour annoncer son arrivée; le suppliant entra dans la cuisine, la gouvernante descend, le suppliant lui demanda des nouvelles de la santé de Madame, elle lui répond qu'elle dormait, il temporise.

La Demoiselle de Kerenor, pensionnaire depuis plus de quinze ans au dit château, et l'une des héritières, descendit bientôt après; le suppliant s'informa d'elle en quel état se trouvait Madame, pour toute réponse, il en reçut les invectives les plus grossières et les moins supportables de la part d'une demoiselle de condition. Le suppliant ne répliqua rien, il paya toutes ces sottises d'un mépris souverain.

Mais la Dame de Coettando dormait elle en effet? Non.

La vivacité de son mal ne lui permettait la douceur du sommeil, il y avait des raisons pour le faire accroire au suppliant. La présence de ce dernier était nuisible et aurait empêché la Demoiselle de Kerenor de continuer avec le chapelain et autres leurs exploitations et mettre en sûreté leur monopole frauduleux.

On a déjà eu l'honneur de vous observer Nos seigneurs, qu'à l'arrivée du suppliant au bourg de Bourbriac, la sœur de la gouvernante de la Dame y était accourue en prévenir; la Demoiselle de Kerenor n'en fut plutôt prévenue qu'elle dépêcha un domestique avec une lettre de prière au Sieur du Sullé de se transporter incessamment au château pour l'exposer en face du suppliant.

Le Sieur du Sullé, héritier et chef d'un estoc dans la succession, chef aussi d'expoliation de concert avec la demoiselle de Kerenor et le chapelain, le Sieur de Sullé, dis-je, à qui la présence du suppliant aurait fait obstacle pareillement, se consulta avant de partir, il exposa vraisemblablement à son conseil l'inconvénient que la présence du suppliant jusqu'à la mort de la Dame de Coettando pouvait apporter à ses intérêts particuliers, et il lui demanda s'il n'y aurait pas moyen de le faire chasser hors de la maison. Ce moyen fut bientôt imaginé; on fabriqua une requête par laquelle on fit dire à la Dame de Coettando qui n'avait aucune connaissance de ce qui se passait, que le suppliant tenait le fort dans son château contre son intention et on lui faisait conclure à ce que le suppliant fut de s'emparer aussitôt de la notification de l'ordonnance qui interviendrait sur la dite requête, faute de quoi il serait permis à la prétendue suppliante de le faire expulser et pour cet effet de se servir des cavaliers de la maréchaussée.

Il y a toute apparence et la chose parle assez par elle-même que le Sieur de Sullé fit mettre cette requête sur timbre afin que la Dame de Coettando n'eut eu qu'à la signer.

A l'arrivée du Sieur de Sullé les nuages sombres qui s'étaient répandus sur

tous les villages lorsque le suppliant avait paru et pendant qu'il était dans la cuisine attendant la fin du sommeil imaginaire de la Dame de Coettando, ces nuages, dis-je se dissipèrent tout à coup, on y vit reparaître la sérénité. Le chapelain, la demoiselle de Kerenor, la gouvernante s'écrièrent : «ah! voici Monsieur le Comte de Sullé!».

En effet, le Sieur de Sullé descendit de cheval, entra dans la cuisine, le suppliant le salua, non seulement, le Sieur de Sullé n'ôta pas son chapeau, mais il ne daigna pas même le regarder, il demanda de voir Madame, la Dame ne dormait pas pour lui, il monta et le suppliant le suivit.

Il est à remarquer, Nos seigneurs, que le Sieur de Sullé, avait amené avec lui un notaire de Guingamp qui accompagna le Sieur de Sullé et le suppliant dans l'appartement de la moribonde, et c'est ici où se passa la première scène que le Sieur de Sullé a fait essayer au suppliant.

Le Sieur de Sullé alla d'abord embrasser sa cousine, Madame de Coettando, au lit et lui fit un compliment que la présence du suppliant rendit assez embarrassée. Ce compliment fait, le suppliant s'avança pour faire le sien, il témoigna le mieux qu'il lui fut possible, la douleur qu'il ressentait de sa maladie. Il lui protesta dans toute la sincérité de cœur qu'il lui souhaitait une prompte guérison; mais la Dame de Coettando, lui répliqua que sa présence ne lui faisait pas plaisir; le suppliant pris la liberté de dire à cette Dame qu'on avait aigrie et indisposée contre lui, qu'il la priait de faire de justes réflexions et qu'il espérait qu'elle changerait de sentiments à son égard, et ensuite fut s'asseoir à un bout de la chambre. Sans doute, la présence du suppliant ne devait pas être agréable à cette moribonde, elle lui devait occasionner des remords de conscience bien sensibles.

Le suppliant ne fut pas longtemps tranquille sur son siège, le Sieur de Sullé après s'être promené par la chambre, secouant le fouet qu'il avait en mains, demanda au suppliant s'il ne comptait pas se retirer vu que sa présence ne plaisait pas. Le suppliant lui répliqua que dans l'état actuel des choses, sa présence ne devait pas nuire et que d'ailleurs il avait tout au moins autant de droit que lui et le pria de ne pas donner occasion à Madame de Coettando de lui servir d'écho.

A cette réponse également solide que modeste, le Sieur de Sullé prit feu, il se tourna vers le notaire qui ne le quittait pas et d'un ton d'autorité, secouant son fouet avec lequel il morgait le suppliant, «allons Monsieur, faites lui sommation de déguerpir», le suppliant répliqua qu'il n'avait moyen, empêchant de recevoir la sommation, ses réponses sautes; mais le notaire incapable d'instrumenter seul, déclara qu'il ne le pouvait faire seul valablement sans le concours d'un adjoint. A cette réponse, le Sieur de Sullé dit qu'on eut à chercher un autre notaire.

Ce dialogue émeut la bile de la Dame de Coettando qui, quoi qu'elle eut reçu les sacrements la veille, pour appuyer la mauvaise manœuvre du Sieur de Sullé et lui servir d'écho, accabla le suppliant et la Dame, son épouse, lors absente, des injures les plus atroces qu'elle accompagna des termes les plus sales qu'on ne saurait ici rappeler sans déshonorer entièrement sa mémoire.

Le suppliant attendait de moment à autre l'arrivée du second notaire pour recevoir sa sommation dont on venait de le menacer; mais, de quatre ou cinq notaires qu'il y a dans le bourg et aux environs, et auxquels on s'adressa successivement, il n'y en eut pas un qui voulut accepter la commission. Le motif de leur refus était la connaissance intime qu'ils avaient tous - et le Sieur Sullé l'ignorait moins que tout autre - que le suppliant en qualité de procureur de Droit de la Dame son épouse, était l'un des principaux héritiers de la Dame de Coettando et que par conséquent il n'y avait ni bon sens ni raison à le vouloir expulser aussi ignominieusement et laisser les tristes débris de sa fortune et celle de ses enfants entre les mains des pirates.

Cette première scène se passa en présence du médecin de la Dame de Coettando qui est prêt à rendre témoignage de la vérité et en présence aussi du notaire qu'on ne croit pas capable de la trahir, quelque dévoué qu'il soit au service de Sieur de Sullé.

Le suppliant prit son parti adressant la parole à la moribonde, lui dit que «puisque sa présence ne lui était pas agréable, il se retirait de devant elle mais qu'il la pria de trouver bon qu'il resta au château sans entrer dans sa chambre, et qu'il espérait tout du temps et de ses réflexions» après quoi, il lui souhaita une meilleure santé et se retira.

Le Sieur de Sullé voyant que la première machine qu'il avait dressée pour l'expulsion du suppliant n'avait pas réussi selon son attente, engagea la Dame de Coettando dont il disposait souverainement à signer la requête qu'il avait fait dresser à Guingamp avant son départ, suivant toutes les apparences; et après avoir extorqué cette signature, il partit environ les quatre heures de l'après midi pour se rendre à Guingamp laissant le notaire au château, avec des instructions secrètes et pour épier toutes les démarches et actions du suppliant afin d'en rendre compte au dit Sieur de Sullé.

Le lendemain, douze septembre mille sept cent quarante neuf, le premier soin du Sieur de Sullé fut de remettre la requête signée de la Dame de Coettando aux mains de son procureur pour la faire expédier, il alla lui-même solliciter l'expédition, il peignit le suppliant devant le juge avec les couleurs les plus noires; tous ceux qu'il rencontrait dans son chemin, il leurs disait que le suppliant mettait tout à feu et à sang au château. Il sollicita le brigadier de la maréchaussée de partir avec ses cavaliers pour prêter main forte à l'huissier qui devait notifier la requête et l'ordonnance d'expulsion au suppliant. Le juge prévenu de cette façon n'hésita pas de donner son ordonnance conformément aux conclusions de la requête. Sur le champ, on dresse la sommation, on fait la copie, tout est préparé. Un huissier, le brigadier et un cavalier de la maréchaussée partent ensemble armés de toutes pièces, comme s'il eut été question de saisir le plus grand voleur, le plus indigne scélérat du monde. Ils arrivèrent sur les huit heures du soir lorsque le suppliant se promenait dans l'avenue avec le chapelain et le notaire. Ils s'avancèrent sur le suppliant, l'huissier lui donna un papier, tous trois lui annoncèrent qu'il faut sortir du château et de ses dépendances, il demande sur quel réquisitoire et aussitôt rentre dans la salle pour lire en faveur de la lumière

ce qu'on venait de lui mettre en main, il voit que c'est une copie de sommation toute garantie avant de lui avoir parlé; il ne répond autre chose à cette sommation, sinon qu'il était trop tard et qu'il fallait remettre la partie au lendemain; la proposition fut acceptée, l'huissier et son escorte soupèrent et couchèrent dans la même chambre que le suppliant pour ne pas le perdre de vue.

Pendant toute la nuit le suppliant fit les réflexions les plus accablantes sur l'indignité de la conduite que l'on tenait à son égard. Il ne pouvait ignorer que tous ces traits d'affront et d'ignominie portaient du Sieur de Sullé : il voyait que tous étaient armés contre lui, qu'il n'y avait plus moyen de s'en défendre et qu'il fallait tout abandonner à la providence. Aussi dès que le jour parait, il se leva et se disposa à partir. Il pensait, Nos seigneurs, que ces messieurs qui lui avaient tenu si fidèle compagnie pendant la nuit ne l'eussent pas quitté à son départ mais il fut trompé dans la conjecture; ils eurent l'ordre de rester au château et le suppliant partit seul le treize septembre mille sept cent quarante neuf après avoir bien recommandé au prêtre chapelain de réitérer à la Dame de Coettando ses assurances de respect et de lui confirmer de sa part qu'il lui souhaitait une prompte guérison.

A Suivre



Association d'Histoire et d'Archéologie de la Région de Bourbriac

Adresse : Mairie Bourbriac 22390

Abonnement : 35 F les 2 Numéros
+ 10 F de frais d'envoi soit 45 F

Carte de membre 80 F (y compris l'abonnement)